

Image not found or type unknown



RESIDENCE ETUDIANTE NON TERMINEE

Par **GRISSETTE39**, le **25/10/2010** à **14:18**

Bonjour,

Mon fils a loué un studio dans une résidence étudiante qui devait ouvrir ses portes le 1er septembre nous avons repoussé le début de la location au 15/09 quand il est rentré dans la résidence, le bas était encore tout en travaux, la salle de Gym non commencée, pb constant d'eau chaude, de fuite.....à l'heure actuelle, elle n'est encore pas terminée, dans quelle mesure puis-je demander une "réduction" sur le montant du loyer

Merci d'avance